



---

**PATRIMOINE**

**Réduction d'impôt pour le mécénat.** Le Sénat a adopté, lundi, un amendement au projet de loi de finances 2007 concernant les dons à la restauration des monuments historiques privés. Proposé par le rapporteur général Philippe Marini, ce dispositif permettra une réduction d'impôt de 66 % du montant du don pour les particuliers et de 60 % pour les entreprises.